



Perwez, le 14 mars 2010.

Madame, Monsieur,

Vous le savez sans doute, depuis le 21 mars dernier, Must FM Hesbaye a cédé le relais à UpRadio, toujours sur le 98.7 fm.

Le changement de nom n'a en rien entamé notre volonté de poursuivre le travail d'information de proximité entamé le 24 août 1999, date à laquelle Must FM Hesbaye s'était dotée d'une rédaction afin de couvrir l'actualité régionale de sa zone de diffusion (Est du Brabant wallon et Nord de la Province de Namur).

Par des journaux, des agendas, des éditos et une émission hebdomadaire de type magazine, l'actualité politique, sociale, économique, sportive, associative et culturelle est passée au crible en toute indépendance et sans langue de bois.

Après les campagnes électorales communales et provinciales de 2000 & 2006, fédérales de 2003 & 2007, régionales et européennes de 2004 & 2009, nous proposerons à nos auditeurs du 31 mai au 11 juin, une série de programmes consacrés au scrutin fédéral du 13 juin prochain.

Etablie dans des locaux au deuxième étage du Centre Culturel de Perwez (Grand'Place, 32), UpRadio émet en stéréo 7 j/7 et 24h/24.

Concrètement, nous couvrons les communes suivantes :

Brabant wallon : Chastre, Chaumont-Gistoux, Incourt, Jodoigne, Perwez, Ramillies et Walhain

Province de Namur : Eghezée, Gembloux, La Bruyère et Sombreffe

Afin d'optimiser la rencontre programmée ce mardi à 10h, vous trouverez ci-dessous le règlement interne de la campagne électorale sur les ondes d'UpRadio.

D'ores et déjà, nous vous souhaitons une excellente campagne et tous nos vœux de succès pour le 13 juin vous accompagnent.

Pascal Hance,  
Rédacteur en chef.

Betty Boets,  
Présidente.



# Elections 2010



## Règlement :

### **1. Classification des partis politiques :**

Nous avons classé les différents partis en deux catégories :

Groupe A : CDH, Ecolo, MR et PS

Groupe B : FdG, PP, PTB+, RWF, W+ et d'éventuelles listes de dernière minute

Cette classification servira de base à l'accès aux différents types d'émissions décrites ci-dessous.

### **2. Accès à l'antenne**

N'auront accès à l'antenne que les candidats aux élections législatives à la Chambre (arrondissements de Nivelles et Namur) et au Sénat.

Nous serons intransigeants sur ce point.

### **3. Types d'émissions :**

#### **➤ *Journal de campagne***

Compte-rendu journalier assuré par la rédaction sur le déroulement de la campagne avec analyse des programmes, agenda public des partis et candidats, analyse des prises de position et auto-promo pour nos émissions électorales.

Aucun candidat n'aura l'occasion de s'exprimer dans ce journal

Diffusion : 8h – 12h – 16h (avec mises à jour régulières en fonction de l'actualité)

Contrairement aux autres émissions dont le lancement est prévu le lundi 31 mai, ces journaux de campagne sont déjà d'actualité depuis le lundi 10 mai.



## Elections 2010



### ➤ **Zoom**

Capsules de 3 minutes avec un(e) candidat(e) sur un point du programme du parti choisi par le candidat.

Les partis du groupe A auront droit à 6 capsules présentées chacune par 1 candidat(e) différent(e) :

- 4 capsules pour l'arrondissement de Nivelles
- 2 capsules pour l'arrondissement de Namur

Les partis du groupe B auront droit à 3 capsules présentées chacune par 1 candidat(e) différent(e) :

- 2 capsules pour l'arrondissement de Nivelles
- 1 capsule pour l'arrondissement de Namur

Si un parti du groupe B ne présente pas de liste dans l'un ou l'autre arrondissement concerné, il perd son temps d'antenne.

Diffusion unique entre le 31 mai et le 11 juin à 8h30, 9h30, 10h30, 13h30, 15h30 et 16h30 selon le tirage au sort effectué mardi prochain et dont les modalités vous seront dévoilées sur place.

### ➤ **Face à la rédaction**

Traditionnelle émission d'évocation globale de la situation du parti face au scrutin avec bilan de la législature qui se termine, analyse des points principaux du programme, positionnement, etc.

Les partis du groupe A auront droit à 24 minutes, ceux du groupe B à 12 minutes.

Composition de la délégation de votre parti :

- 3 candidat(e)s (issus des **deux** sexes)
- Candidat(e)s issu(e)s de l'arrondissement de Nivelles **et** de Namur

Si un parti du groupe B ne présente pas de liste dans un des deux arrondissements concernés, il a le droit d'avoir 3 représentants du même arrondissement

Diffusion entre le 31 mai et le 10 juin (du lundi au vendredi) entre 18h et 19h selon le tirage au sort de mardi prochain.



# Elections 2010



## ➤ **Face à face**

Cette émission ne concerne que les partis du groupe A. Le principe est simple : débat de 24 minutes entre deux candidats sur des points de programme précis. Un tirage au sort déterminera mardi l'ordre de passage de ces six émissions :

Exemple : PS – CDH  
Ecolo – MR  
CDH – Ecolo  
MR – PS  
PS – Ecolo  
CDH – MR

*(Ceci n'est que l'évocation des 6 émissions, un exemple, et donc **pas** le résultat du tirage au sort)*

Deux émissions auront le même thème pour que chaque parti puisse s'exprimer sur le sujet en question.

Emission 1 & 2 : Le socio-économique  
Emission 3 & 4 : La sécurité et la justice  
Emission 5 & 6 : L'avenir institutionnel du pays

Diffusion entre 18h et 19h du 31 mai au 10 juin.

## ➤ **Forum**

Un débat contradictoire, en public, sera organisé (avec enregistrement dans les conditions du direct) :

- Le mardi 8 juin à 20h avec les têtes de liste à la Chambre pour l'arrondissement de Nivelles

Après le débat format radio, les orateurs se prêteront pendant, au maximum, une demi-heure à une séance questions-réponses avec le public. Seul le débat sera diffusé sur antenne.

Cette soirée se déroulera dans l'espace Demanet du Centre culturel de Perwez.

Timing : 52 minutes (hors questions/réponses)

Diffusion sur antenne le vendredi 11 juin à 18h.



## Elections 2010



### **4. Infos pratiques :**

Toutes les émissions seront évidemment enregistrées mais dans les conditions du direct.

Toutes les émissions pourront être réécoutées, en podcast, via le site [www.upradio.be](http://www.upradio.be)

Après la réunion de coordination de mardi prochain, contact sera pris avec les candidats et/ou coordinateurs de campagne afin de planifier les enregistrements.

Ceux-ci se dérouleront à partir du 25 mai selon un calendrier qui vous sera envoyé par mail.

Pour tout contact pendant la campagne :

- une adresse mail : [elections2010@upradio.be](mailto:elections2010@upradio.be)
- un numéro de GSM : 0499 32 11 18

Les règles éditées par le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) en période électorale sont d'application.

En cas de litige, un comité de vigilance tranchera les éventuelles revendications.

Il est composé de Betty Boets - présidente d'UpRadio, Francis Bouffioux - administrateur d'UpRadio et Pascal Hance – rédacteur en chef d'UpRadio. Les décisions se prendront à la majorité simple et ne seront sujettes à aucun recours.

Des détails et autres précisions seront communiqués mardi prochain lors de la réunion de coordination au cours de laquelle vous aurez l'occasion de poser toutes vos questions.